

01 mar 2021 -14:08

Premier jour de Jérôme Aass comme médiateur fédéral francophone

Ce lundi 1er mars, Jérôme Aass a prêté serment en tant que médiateur fédéral francophone. Il succède à Catherine De Bruecker et entame un mandat de six ans aux côtés de son collègue néerlandophone David Baele.

Jérôme Aass a prêté serment, ce lundi 1er mars, en tant que médiateur fédéral francophone devant la présidente de la Chambre des représentants, Eliane Tillieux. Jérôme Aass travaille au sein du Médiateur fédéral depuis sa création en 1997.

Il a été nommé par la Chambre des représentants le 14 janvier dernier. Il dirigera l'institution pendant les six prochaines années avec son collègue David Baele, médiateur fédéral néerlandophone.

Départ de Catherine De Bruecker

Jérôme Aass succède à Catherine De Bruecker qui a été médiatrice fédérale pendant 15 ans. Catherine De Bruecker avait rejoint l'institution du Médiateur fédéral en 1999 où elle s'est spécialisée dans la protection des droits fondamentaux et le domaine de l'asile et de l'immigration. Elle est devenue médiatrice fédérale en 2005 et a exercé deux mandats. Elle s'est notamment investie dans le [réseau belge des médiateurs et ombudsmans \(Ombudsman.be\)](#) en occupant sa présidence pendant quelques années. Membre active du conseil d'administration de l'Institut International de l'Ombudsman, elle a également contribué à la reconnaissance de la fonction d'ombudsman au niveau international.

Que fait le Médiateur fédéral ?

Le Médiateur fédéral est une institution indépendante, collatérale du Parlement fédéral. Il examine les plaintes des citoyens à l'encontre des administrations fédérales et cherche des solutions à travers le dialogue. Sur la base des plaintes ou à la demande de la Chambre des représentants, il mène des enquêtes indépendantes sur le fonctionnement des administrations et veille aux droits des citoyens. Via son Centre Intégrité, il enquête aussi sur les signalements d'abus et de fraude au sein de l'administration fédérale et il protège les fonctionnaires lanceurs d'alerte.

Sur la base des enquêtes, il formule des recommandations afin d'améliorer la pratique administrative et la législation. Il en fait rapport à la Chambre des représentants. À travers ses différentes missions, le Médiateur fédéral est un point de contact naturel pour les citoyens en difficulté avec l'administration et un centre de référence pour les autorités en matière de bonne administration.

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
+32472984212
herlinde.martens@federaalombudsman.be

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be